

# PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

**Lundi 09 mai 2022**  
**Maison Commune, 55 rue Principale**

Par convocations individuelles adressées le 04 mai 2022 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 09 mai 2022.

## ORDRE DU JOUR

1. Etablissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2023
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022
3. Communications du Maire
4. Rapport de commissions
5. Finances : demande de subvention à la Région Grand Est
6. Finances : attribution d'une subvention pour voyage scolaire
7. Finances : admission en non-valeur
8. Points divers

L'an deux mil vingt-deux, le lundi neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune, 55 rue Principale

### Etaient présents :

M. Eric HOFFSTETTER, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Carole METZ, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Alain VOLTZENLOGEL

### Absents excusés :

M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER  
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER  
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabrina KIMMICH  
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE

M. le Maire Eric HOFFSTETTER souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette séance du Conseil Municipal. M. Alain VOLTZENLOGEL est nommé secrétaire de séance.

### 1) Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2023

Comme chaque année, et conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, les communes de Gries et Kurtzenhouse doivent établir pour 2023 une liste préparatoire de jurys d'assises du Département. Le nombre de jurés est fixé par arrêté à 9 sur l'ensemble des listes électorales des deux communes. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2023.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort par Mme Sabrina KIMMICH, conseillère municipale, en présence de M. Eddy VOLTZENLOGEL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Kurtzenhouse, dûment mandaté :

- M. Arthur SUSAN, né le 14/11/1996, demeurant 50 rue Principale, Kurtzenhouse
- Mme Annelise GRIESHABER née KERN le 22/11/1943, demeurant 34 rue Principale, Kurtzenhouse
- Mme Brigitte HAAS née EBERHART le 20/06/1945, demeurant 3 rue du Docteur Schweitzer, Kurtzenhouse
- M. Daniel LORENTZ, né le 21/02/1953, demeurant 48 rue de Bischwiller, Gries
- M. Didier LORENTZ, né le 26/09/1964, demeurant 20B rue du Saut du Lapin, Gries
- Mme Astrid RICHERT née JUND, née le 21/08/1960, demeurant 10 Chemin de Haguenau, Gries
- M. Robin DELAGOUTTE, né le 16/06/1999, demeurant 6 rue du Muguet, Gries
- M. Pierre KLIEBER, né le 06/07/1956, demeurant 3 rue des Chênes, Gries
- M. Willy BERGTHOLD, né le 26/02/1932, demeurant 91 rue Principale, Gries

## **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

## **3) Communications du Maire**

### **Agenda**

<b>Samedi 26 mars</b>	09h	Nettoyage de printemps
	10h	Réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes
<b>Lundi 28 mars</b>	20h	Conseil Communautaire
<b>Jeudi 31 mars</b>	14h	Comité d'attribution des places au périscolaire
<b>Vendredi 1<sup>er</sup> avril</b>	10h	Commission DETR à la Préfecture
<b>Samedi 02 avril</b>	10h	Réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes
<b>Mardi 05 avril</b>	09h	Réunion interne CCBZ école de musique intercommunale
	18h	Conseil d'école maternelle
<b>Mercredi 06 avril</b>	18h	Réunion du Conseil Municipal des Enfants à l'Annexe
<b>Vendredi 08 avril</b>	09h	Réunion présentation école de musique intercommunale au Waldeck à Geudertheim
<b>Dimanche 10 avril</b>	08h-19h	1 <sup>er</sup> tour des élections présidentielles
<b>Lundi 11 avril</b>	16h30	Réunion de concertation CCBZ sur la consommation foncière
<b>Mercredi 13 avril</b>	18h	Réunion du CCAS
<b>Jeudi 14 avril</b>	14h	Audition / échanges avec l'Inspection du Sénat sur le contrôle budgétaire (dotation aux investissements), CEA Strasbourg.
<b>Mardi 19 avril</b>	17h-20h	Don du sang à l'Espace La Forêt
<b>Dimanche 24 avril</b>	08h-19h	2 <sup>ème</sup> tour des élections présidentielles
<b>Mardi 26 avril</b>	09h	Réunion des DGS de la CCBZ à Geudertheim
	19h15	Réunion du Conseil Municipal des Enfants à l'Annexe
<b>Mercredi 27 avril</b>	20h	Rencontre avec les structures enfance du territoire de la Basse-Zorn à la Maison des Services organisée par la Commission Jeunesse CCBZ

<b>Jeudi 28 avril</b>	09h 19h	Réunion jury de concours « corps de ferme 68 rue Principale Vente de bois à la salle des Fêtes de l'ELF
<b>Vendredi 29 avril</b>	09h	Réunion avec l'ES sur le contrat d'entretien et de maintenance
<b>Samedi 30 avril</b>	10h	Réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes à Hoerd
<b>Mardi 03 mai</b>	09h 15h 20h	Réunion de travail école de musique intercommunale Réunion d'information avec les sénateurs KERN et SCHALK Réunion du comité de l'ASC
<b>Mercredi 04 mai</b>	09h	Visite du corps de ferme 68 rue Principale par les 4 candidats admis au concours restreint de maîtrise d'œuvre, et réunion à l'annexe (questions-réponses)
<b>Vendredi 06 mai</b>	19h30	Cérémonie d'honorariat au Maire à Weyersheim (E. ROECKEL)
<b>Dimanche 08 mai</b>	07h 11h	Marché aux Puces de la Paroisse Protestante Cérémonie de l'Armistice au Monument aux Morts
<b>Lundi 09 mai</b>	16h30 20h	Réunion de la CAO intercommunale (MOE MZA Weitbruch) Conseil Municipal

### Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

<b>Section 17 n° 336</b>	31, rue du Docteur Schweitzer, surface terrain, maison : 5a 48ca	Prix : 200 000 €
<b>Section 3 n° 1/45 et 2/45</b>	24, rue du Saut-du-Lapin Surface terrain : 2a 51ca	Prix : 40 000 €
<b>Section 3 n° 3/45</b>	24, rue du Saut-du-Lapin Surface terrain, maison : 3a 05ca	Prix : 215 000 €
<b>Section 2 n° 221/15 et 180/15</b>	17-19-21 rue des Briques Surface terrain : 39a 70ca	Prix : 560 000 €
<b>Section 3 n° 46</b>	17, rue du Stade Surface terrain, maison : 5a 84ca	Prix : 365 000 €
<b>Section 3 n° 227/03</b>	80, rue Principale Local d'activité + annexe : 10a 10ca	Prix : 17 000 €
<b>Section 3 n° 227/03</b>	80, rue Principale 2 garages et un appartement de 61.30 m <sup>2</sup>	Prix : 125 000 €
<b>Section 4 n° 105/41</b>	9 rue des Chênes Surface terrain et maison : 5a 83ca	Prix : 160 000 €
<b>Section 18 n° 221/60, 342/60, 396/60, 458/60</b>	114 rue Principale, Surface terrain et local commercial : 30a 79ca	Prix : 171 000 €
<b>Section 1 n° 172/20 et 118/17</b>	9, rue des Jardins Surface terrain : 10a 93ca	Prix : 232 000 €
<b>Section 42 n° 451/300 et 454/301</b>	6A, rue Talloch, surface maison, terrain : 9a 25ca	Prix : 440 000 €
<b>Section 4 n° 102/41</b>	15, rue des Chênes Surface maison et terrain : 5a 64ca	Prix : 260 000 €
<b>Section 10 n° 169/1</b>	Rue des Champs Surface terrain : 4a 90ca	Prix : 138 000 €
<b>Section 7 n° 35, 114/52 et 116/53</b>	56, rue de Bischwiller, surf maison, terrain : 7a 54ca	Prix : 140 000 €
<b>Section 3 n° 232/33</b>	10, rue du Stade Surface maison et terrain : 4a 09ca	Prix : 100 000 €

### **3) Rapports de commission**

Les rapports ont été envoyés aux conseillers municipaux avant la séance.

#### **3.1/ Réunion du conseil d'administration du CCAS le 13 avril**

Principaux points abordés : compte administratif 2021 ; approbation de la convention d'adhésion à l'ESCAL pour l'année 2022 ; attribution de subventions ; fête de Noël ; vote du Budget Primitif 2022 ; aide sociale ; demande de secours.

#### **3.2/ Réunion le 28 avril du jury de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la transformation du corps de ferme 68 rue Principale.** Choix de 4 candidats Architectes parmi 54 propositions reçues :

- AL PEPE Architectes
- NUNC Architectes
- DOMINIQUE COULON & ASSOCIES
- BERGMANN & ASSOCIES

Une visite du site a été effectuée le 04 mai par les 4 candidats et une séance de questions-réponses a eu lieu à l'annexe de la mairie dans la foulée, en présence du CAUE Alsace. Calendrier prévisionnel du concours :

- Vendredi 24 juin à 12h : date limite de réception des offres par les 4 candidats.
- Mardi 05 juillet à 8h30 : réunion du jury de concours (*analyse des prestations des 4 candidats et désignation du lauréat de la Maîtrise d'œuvre*).
- Lundi 11 juillet : Conseil Municipal (*délibération pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre*)

Le **CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de ces comptes-rendus.

### **4) Demande de subvention à la Région Grand Est**

Pour faire face aux dégradations et incivilités constatées aux abords de la mairie et des écoles, ainsi qu'au non-respect des arrêtés, il est proposé d'installer un système de vidéoprotection. Celui-ci s'inscrit comme une composante d'un dispositif global de sécurisation, et ne se substitue pas à l'intervention humaine. Il s'intègre dans un ensemble d'actions et présente plusieurs avantages :

- Dissuasion du passage à l'acte et diminution du nombre de faits,
- Renforcement du sentiment de sécurité,
- Protection et surveillance des espaces et bâtiments publics, et leurs abords,
- Identifier des véhicules sur des points de passage importants afin de faciliter le travail des enquêteurs pour élucider les actes malveillants et identifier leurs auteurs.

Aucune exploitation des images en temps réel n'est envisagée ; une centralisation des images sera effectuée en mairie pour faciliter la consultation des enregistrements et la maintenance.

Le projet prévoit l'installation de 4 caméras sur chaque coin de l'école élémentaire. Le coût du projet est de 2 660.04 € HT (3 192.05 € TTC). La Région Grand Est sera sollicitée pour le versement d'une subvention à hauteur de 50% du cout total HT du projet.

Une affiche, comportant un pictogramme représentant une caméra, indiquera l'existence du système de vidéoprotection dans l'espace public concerné.

*Vu le CGCT, et notamment son article L 2211-1*

*Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9, et L 251-1 à 255-1*

*Entendues les explications de M. le Maire,*

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPROUVER** l'installation d'un système de vidéoprotection avec 4 caméras aux abords de la mairie et des écoles ;
- **DE SOLLICITER** la Région Grand Est pour le versement d'une subvention à hauteur de 50% du coût HT du projet, soit 1 330.02 € ;
- **D'AUTORISER** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.

Les dépenses sont inscrites à la section investissement (compte 21311) du Budget Primitif 2022

### **5) Subvention pour voyage scolaire**

M. le Maire présente une demande de subvention pour voyage scolaire reçue le 29 avril 2022 de la part de M. Etienne WEBER et Mme Emilie CARDOT pour le voyage de leur fille Manon, née le 17 septembre 2012, scolarisée à l'école élémentaire de Weitbruch, à La HOUBE du 04 au 08 avril 2022.

*Entendues les explications de M. le Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'ACCORDER** une subvention de 10 € (2€/jour/enfant) à M. Etienne WEBER et Mme Emilie CARDOT

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

### **6) Admission en non-valeur**

Des titres de recettes sur diverses créances émis par la Commune n'ont pu être recouverts par le Trésorier Municipal. A sa demande, et après vérification que toutes les diligences nécessaires ont bien été effectuées par ses services et après le constat que ces créances sont désormais irrécouvrables, il convient de les admettre en non-valeur ou de les considérer comme éteintes.

Pour la Collectivité, la procédure d'admission se traduit, pour l'exercice en cours, par une charge budgétaire égale au montant des créances concernées. Cette procédure a pour objet de constater qu'une recette budgétaire comptabilisée sur un exercice antérieur ne se traduira pas, à priori, par un encaissement en trésorerie. Les demandes d'admission sont classées en deux catégories, selon le motif pour lequel la créance est considérée comme irrécouvrable :

- La catégorie « admission en non-valeur » regroupe les créances juridiquement actives, dont le recouvrement est rendu impossible par la situation du débiteur,
- La catégorie « admission des créances éteintes » se rapporte à des créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive.

Les états visés du Trésorier Municipal font état des demandes ci-après :

1. Créances admises en non-valeur  
Titre 43/2016 - Recouvrement des nouvelles activités pédagogiques du 1<sup>er</sup> trimestre 2015/2016 pour un montant de 7.50 €
2. Créances éteintes  
Titre 158/2013 - Remboursement de livres perdus pour un montant de 94.68 €

*Entendues les explications de M. le Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des créances proposées pour un montant de 7.50 € ; la dépense sera prélevée au chapitre 65, compte 6541 « créances admises en non-valeur »,
- **D'APPROUVER** l'admission des créances éteintes proposées pour un montant de 94.68 € ; la dépense sera prélevée au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes ».

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

## **7) Points divers**

- **Éclairage public** : M. le Maire rappelle que l'extinction de l'éclairage nocturne est en vigueur depuis le 29 avril tous les soirs à partir de 23h. Il sera maintenu le week-end (vendredi ou samedi) sur le parking de l'Espace La Forêt lors des compétitions sportives officielles et lors des locations de salle pour des soirées privées (mariages) à partir du 28 mai et tout l'été. Il indique que l'éclairage de 1 lampadaire sur 2 ne serait pas possible dans tout le village, car certaines rues ne le permettraient pas. Il précise que statistiquement la majorité des cambriolages a lieu en journée et non la nuit. Un autre effet de l'extinction de l'éclairage est la diminution de la vitesse des automobilistes. Un bilan complet et détaillé sera présenté d'ici la fin de l'année.
- **Ecole élémentaire** : M. le Maire informe les conseillers de l'existence d'une pétition lancée par les parents d'élèves pour le maintien de 6 classes au sein de l'établissement, de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement, avec des classes non surchargées et des classes à double niveau maximum. Cette pétition sera transmise à l'inspecteur de l'académie.
- **Travaux rue du Stade** : M. le Maire évoque un problème de présence d'amiante dans les anciennes conduites, ce qui a retardé le chantier au niveau de l'assainissement. Les travaux ont basculé sur les réseaux d'eau. Il informe également, que dans le cadre de ces travaux, la société R-GDS va étendre son réseau de distribution de gaz naturel, compte-tenu du nombre de personnes intéressées.
- **Liaison Rue des Prés / Rue du Presbytère** : les agents techniques ont aménagé ce cheminement durant les dernières vacances de Pâques. Il reste encore des couches de concassés à poser, ainsi qu'à aménager des compositions florales de part et d'autre du chemin.
- **Lotissement les Champs 3** : M. le Maire indique être en contact avec 2 promoteurs immobiliers pour la réalisation de ce lotissement sur une surface de 2.6 hectares.
- **Basse-Zorn à l'An Vert** : la manifestation aura lieu le dimanche 22 mai à partir de 10h30 à l'Espace W de Weyersheim. Des personnes volontaires sont attendues pour aider au montage des stands et tentes le samedi 21 mai à partir de 9h et au démontage le dimanche à partir de 18h.
- **Élections législatives des 12 et 19 juin 2022** : le planning des assesseurs est complété.

## Agenda

<b>Mardi 10 mai</b>	<b>09h</b>	Réunion d'avancement « école de musique intercommunale »
<b>Mercredi 11 mai</b>	<b>20h</b>	Commission intercommunale « Communication et Culture »
<b>Samedi 14 mai</b>	<b>09h</b>	Conférence des Maires d'Alsace du Nord à Eschbach
	<b>10h</b>	Réunion du CIJ à la Maison des Services à Hoerd
<b>Mercredi 18 mai</b>	<b>16-18h</b>	Ateliers d'initiation au compostage aux ateliers municipaux
<b>Vendredi 20 mai</b>	<b>18h30</b>	Réunion de campagne électorale Denis RIEDINGER à l'annexe
	<b>20h</b>	AG de la SA Athlétique GRIES à l'ELF
<b>Dimanche 22 mai</b>	<b>10h30</b>	6 <sup>ème</sup> édition « Basse-Zorn à l'An Vert » à Weyersheim
<b>Lundi 23 mai</b>	<b>20h</b>	Réunion publique « école de musique intercommunale » à la salle des Fêtes de l'ELF à Gries
<b>Lundi 30 mai</b>	<b>10h</b>	Conseil communautaire à Hoerd suivi du repas des asperges
<b>Samedi 4 juin</b>	<b>20h30</b>	Concert de la MMG à l'ELF (110 <sup>ème</sup> anniversaire), avec la participation du Jazz Band d'Haguenau
<b>Dimanche 5 juin</b>		Promenade musicale gourmande en forêt organisée par la MMG (110 <sup>ème</sup> anniversaire)
<b>Mercredi 08 juin</b>	<b>11h</b>	Passation de commandement du Capitaine HUBERT du 54 <sup>ème</sup> régiment de transmissions d'Oberhoffen-sur-Moder à l'ELF
<b>Jeudi 09 juin</b>	<b>14h</b>	Comité de pilotage périscolaire à la mairie
<b>Dimanche 12 juin</b>	<b>08-18h</b>	1 <sup>er</sup> tour des élections Législatives
<b>Vendredi 17 juin</b>	<b>09h</b>	Mini-Olympiades de l'école maternelle à l'ELF
<b>Dimanche 19 juin</b>	<b>08-18h</b>	2 <sup>ème</sup> tour des élections Législatives
<b>Lundi 20 juin</b>	<b>19h</b>	Fête de fin d'année de l'école de musique (école maternelle)
<b>Vendredi 24 juin</b>	<b>16h</b>	Fête de fin d'année de l'école élémentaire à l'ELF
<b>Dimanche 26 juin</b>		Fête d'été de la paroisse protestante dans les jardins du Presbytère
<b>Mardi 28 juin</b>	<b>17h15</b>	Conseil d'école élémentaire
	<b>18h</b>	Conseil d'école maternelle
<b>Dimanche 03 juillet</b>	<b>12h</b>	Barbecue du tennis-club à l'ELF
<b>Mardi 05 juillet</b>	<b>08h30</b>	Réunion jury de concours pour le corps de ferme 68 rue Principale
<b>Lundi 11 juillet</b>	<b>19h</b>	Conseil Municipal à l'annexe

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 21h20

Affiché le 11 mai 2022

Retiré le

**Le rapporteur**

**M. Alain VOLTZENLOGEL**

## Ont signé le présent procès-verbal

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Mme Agnès GUILLAUME

M. Jacky NOLETTA, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER

M. Maxime KERN

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe

Mme Sabrina KIMMICH

M. Patrick SIMON, Adjoint

M. Pierre KOCH

Mme Véronique IFFER, Adjointe

Mme Sabine KROMMENACKER

M. Richard VOLTZENLOGEL, Adjoint

M. François LAEUFER

Mme Michèle NAVE, Adjointe

Mme Joan MAAGER

M. Julien ANCKLY

Mme Carole METZ

Mme Paola DI MICHELE  
Pouvoir à Sabrina KIMMICH

Mme Emmanuelle PARISSE

Mme Géraldine FURST  
Pouvoir à Emmanuelle PARISSE

M. Philippe SCHILLING  
Pouvoir à Mme Joan MAAGER

M. Alain VOLTZENLOGEL